



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2022-110

PUBLIÉ LE 25 AVRIL 2022

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - DRCI/BREC / Direction de la réglementation de la citoyenneté et de l'immigration - Bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation

R02-2022-04-22-00002 - Arrêté préfectoral modifiant l'horaire du scrutin, du 27 avril 2022, à l'élection du comité régional des pêches maritimes et des élevages Marin de la Martinique (2 pages)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - DRCI/BREC

R02-2022-04-22-00002

Arrêté préfectoral modifiant l'horaire du scrutin,
du 27 avril 2022, à l'élection du comité régional
des pêches maritimes et des élevages Marin de la
Martinique



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A R R E T E n° R 02-2022-04-22-00002

modifiant l'arrêté R 02-2021-10-15-00003 instaurant la commission électorale et fixant l'organisation du scrutin pour l'élection des membres du Conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique

Le Préfet de la Martinique

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-2 à 912-143 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES préfet de la Martinique, préfet de la région Martinique, à compter du 24 février 2020 ;

VU le décret n° 2021-1244 du 28 septembre 2021 relatif à la composition des comités des pêches maritimes et des élevages marins et à l'élection de leurs membres ;

VU l'arrêté ministériel du 27 août 2021 fixant la liste des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil et abrogeant l'arrêté du 17 mars 2014 ;

VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2021 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins et abrogeant l'arrêté ministériel du 18 août 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° R 02-2021-10-15-00002 du 15 octobre 2021 fixant la composition et la répartition des membres entre les différents collèges et les catégories professionnelles du conseil du comité régional des pêches et des élevages marins de Martinique ;

VU l'arrêté préfectoral n° R 02-2021-10-15-00003 du 15 octobre 2021 instaurant la commission électorale et fixant l'organisation du scrutin pour l'élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2022-02-11-00004, portant délégation de signature à Madame Laurence GOLA de MONCHY, secrétaire générale de la préfecture ;

Considérant la modification apportée à l'heure du scrutin

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRETE

Article 1^{er} : Le troisième paragraphe de l'article 9 de l'arrêté R 02-2021-10-15-0003 du 15 octobre 2021 est modifié ainsi qu'il suit :

- soit en déposant leur bulletin dans l'urne prévue à cet effet le jour du scrutin : le bureau de vote localisé au siège de la commission électorale à la direction de la mer sera ouvert le 27 avril 2022 de 8 h 00 à 15 h 30.

Article 2 : Le reste est sans changement

Article 3 : La Secrétaire générale de la Préfecture, le Directeur de la Mer et le Président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fort de France, le 22 avril 2022

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique

Laurence GOLA DE MONCHY